



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement*  
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement*  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>23/10/2015</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>23/10/2015</b>	N° d'enregistrement <b>2015-001739</b>
--	---	---

## 1. Intitulé du projet

Construction et aménagement de l'écopont de Fournès au-dessus de l'A9, sur la commune de Fournès, département du Gard (30)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale ASF Direction de la Construction et de la Maintenance de l'Infrastructure

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. CALAS, Directeur de la DCMI

RCS / SIRET 1\_57213999603450 \_\_\_\_\_ Forme juridique SA

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° Ouvrages d'art	a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres

## 4. Caractéristiques générales du projet

### 4.1 Nature du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

Le projet concerne l'aménagement d'un passage pour la faune sur la commune de Fournès (PK 27+164 de l'A9 entre Orange et Nîmes). Cet ouvrage consiste principalement en un passage supérieur de type PRAD (poutres précontraintes par fils adhérents) à 2 travées de 27 m chacune et de largeur utile constante de 15,2 m. L'autoroute A9 au droit du futur ouvrage est en déblai d'environ 5 m et présente un profil en travers à 2x3 voies.

La localisation de l'ouvrage résulte d'études naturalistes réalisées par le bureau d'études Naturalia en 2014. La démarche a consisté à analyser l'ensemble du tronçon autoroutier de l'A9 pour identifier les sites propices du point de vue écologique. Dans un deuxième temps, le site de Fournès a fait l'objet d'une analyse de faisabilité permettant de préciser l'implantation sur le terrain et de définir les mesures d'insertion environnementales à intégrer au projet.

Le gabarit de l'ouvrage d'art est de 5m avec une largeur utile constante de 15,2 m. Des palissades bois sont mises en œuvre en rive de tablier pour jouer le rôle d'écrans d'occultation pour la faune (hauteur d'écran de 2 m minimum). Elles sont prolongées sur 25 m en sortie d'ouvrage d'art par des brises-vues fixés aux clôtures. Des renforts de clôtures petites mailles sont prévus sur 500m de part et d'autre de l'écopont. L'ouvrage est surmonté de terre végétale, permettant la plantation de végétation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 4.2 Objectifs du projet

L'intérêt de l'aménagement d'un passage à faune sur ce secteur a été établi en juin 2014 par le bureau d'études spécialisé Naturalia, et confirmé par la Fédération des chasseurs du Gard. L'étude de Naturalia montre que l'autoroute constitue aujourd'hui une barrière pour le passage de la faune entre deux parties d'un même ensemble écologique (forêt de chênes verts). La création d'un passage à faune permet de restaurer la connectivité écologique de la zone, facilitant le passage de divers groupes taxonomiques et notamment les mammifères, chiroptères ainsi que l'herpétofaune (reptiles et batraciens). Elle s'inscrit dans le plan de requalification du réseau ASF en faveur de la biodiversité proposé à l'Etat dans le cadre du plan de relance autoroutier.

Les objectifs du projet sont donc :

- d'agir en faveur de la biodiversité,
- d'agir pour la sécurité des usagers de l'autoroute (réduction du risque de collision avec les animaux).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ouvrage est réalisé en cinq phases :

- Mise en défens des secteurs à enjeux en collaboration avec un expert écologue et limitation des emprises, des voies d'accès et des zones de stockage. Clôture de la plateforme de travail et renforcement des accès ;
- Création d'une zone de chantier en Terre-Plein Central avec réduction du nombre de voies de circulation (neutralisation de la voie rapide dans les 2 sens et circulation à 2x2 voies ~ 3,50m par voie) puis réalisation de la pile ;
- Travaux de culées nécessitant des terrassements limités au strict minimum pour la réalisation des travaux ;
- Mise en œuvre du tablier (poutres béton préfabriquées reliées par du béton coulé en place) ;
- Aménagements pour la faune (terre végétale sur tablier, plantations, andains, clôtures, écrans d'occultation).

La proximité des aires de repos d'Estézargues permettra la mise en place dans les emprises ASF des installations de chantier limitant ainsi les impacts des travaux sur le milieu naturel. L'accès au site en phase travaux sera facilité par la présence d'une piste existante de part et d'autre de l'A9.

La phase de terrassement est réalisée de septembre à novembre de manière à éviter les périodes de sensibilité (cf prescriptions naturalia en annexe 6). La durée totale de l'opération est de 18 mois à compter de la décision ministérielle d'approbation. Pendant toute la durée du chantier, un écologue accompagnera le Maître d'Ouvrage pour s'assurer de la bonne mise en place des mesures limitant l'impact sur l'environnement.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'Ecopont de Fournès fera l'objet de visites structurelles de suivi périodiques, comme tout ouvrage d'art.

La végétation implantée sur l'ouvrage fera l'objet d'un entretien extensif (fauche tardive ou taille de ligneux) sans utilisation de phytosanitaires.

Il sera mis en place un suivi écologique post-aménagement via des dispositifs de suivis permanents (pièges photographiques par exemple) ou des sessions temporaires de suivis.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de l'Ecopont de Fournès est soumis aux procédures suivantes :

- autorisations temporaires pour la réalisation des travaux en dehors des emprises ASF ;
- étude cas par cas en application de l'annexe III de la Directive 85/337/CE ;
- dossier de saisine d'archéologie préventive ;

- dossier de demande de principe exposant à la DGITM le contenu de l'opération, ses caractéristiques principales et son estimation sommaire.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli pour la rubrique 7°Ouvrages d'art a) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Largeur utile de l'ouvrage	15,2 mètres
Largeur du tablier hors tout	16 mètres
Surface du tablier	853 m <sup>2</sup>
Nombre de travées	2
Gabarit sous l'ouvrage	5 mètres

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Fournès  
Commune du Gard (30)  
X : 4,506652°  
Y : 43,722887°

Coordonnées géographiques

Long. \_\_\_\_\_

Lat. \_\_\_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées

Fournès (30)

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

X

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui

Non

X

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

Non

X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

**5.1 Occupation des sols**

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Le projet d'aménagement se situe sur l'autoroute A9 actuellement en service.

Les entonnements de l'ouvrage sont situés en haut des talus autoroutiers (enherbés) dans les emprises du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) ASF et sont reliés aux clôtures ASF.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Oui, la première élaboration du PLU a eu lieu le 03 janvier 2005.

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Le règlement applicable à la zone du projet est la zone N, à protéger en raison de la grande qualité du site et des paysages. Au sein de cette zone, le projet est situé dans le secteur No, qui représente la surface concédée à l'exploitant ASF de l'autoroute A9 dont les règles d'occupation sont similaires à celles du secteur N.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I code 910011545 <b>Chenaie</b> - <b>Grand Combe</b> cf annexe 6 dossier Naturalia
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 1ère échéance dans le Gard selon la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002. Arrêté préfectoral n°98/3634 portant classement sonore des Infrastructures de Transports Terrestres dans le département du Gard. L'A9 est une infrastructure de catégorie 1 avec une largeur de 300 m affectée par le bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?



dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?



dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?



si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?



dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?



dans un site inscrit ou classé ?



PPRn Inondation, prescrit le 26/11/2013

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

Oui

Non

**Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?



Zone de Protection Spéciale « FR9110081 – Gorges du Gardon » localisé à plus de 5 km à l'ouest du projet (cf annexe 6 du dossier Naturalia).

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré le caractère bénéfique du projet du point de vue écologique, le chantier lui-même pourrait créer une perturbation temporaire des espèces occupant les milieux concernés (passage des engins, ...) dont des habitats d'espèces protégées, concernant notamment les espèces de reptiles (Psammodrôme agile) ou d'invertébrés (Damier de la Succise, Magicienne dentelée, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant). Toutefois, l'accès au chantier étant réalisé par l'A9 et des pistes existantes et les installations de chantier étant mises en place sur les aires de services d'Estézargues, ces impacts seront limités. Un écologue assurera le suivi écologique du chantier (cf annexe 6 dossier naturalia).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commune concernée par un PPRn Inondation mais pas le site du projet.

**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?

Nuisances en phase de construction. Toutefois, il n'y a pas d'habitation à proximité pouvant être incommodée.

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Nuisances dues au trafic routier de l'A9.

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

X

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

X

Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'amélioration de la continuité écologique est une mesure en faveur de l'environnement visée dans le volet biodiversité du plan de relance autoroutier.

C'est bien l'objectif de l'aménagement d'un Ecopont sur la commune de Fournès, permettant de rétablir la connectivité écologique entre deux parties d'un même ensemble écologique (forêt de chênes verts pour moitié inscrite en ZNIEFF) aujourd'hui séparées par l'autoroute A9.

De plus la zone impactée se situe exclusivement à l'intérieur du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC). Elle ne génère donc aucun impact foncier.

L'emprise, les accès et les modalités de réalisation intègrent les préconisations de l'écologue mandaté par ASF pour réaliser les inventaires en 2014-2015 et les préconisations pour la réalisation des travaux.

Les mesures d'insertion environnementales permettent de ne pas avoir d'effets néfastes sur l'environnement.

En particulier, les pistes existantes seront utilisées pour la phase chantier et la base de chantier sera installée dans une zone déjà aménagée : le circuit caravane de l'aire de service d'Estézargues, ce qui permet de ne pas avoir d'emprises sur le milieu naturel, et le planning des travaux intègre la réalisation du démarrage des terrassements en période propice pour la faune et la flore.

L'impact négatif résiduel sur le milieu n'apparaît pas significatif compte tenu de la faible emprise, des mesures prévues et de la périodes d'intervention visée (terrassement hors période de sensibilité).

La nature même du projet, permettant le rétablissement d'une connexion écologique et permettant le franchissement de la faune de manière sécurisée, crée un impact positif sur l'environnement.

Au vu de l'impact positif global du projet sur l'environnement, des études réalisées et de l'ampleur limitée des travaux, le maître d'ouvrage considère qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact spécifique à ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Projet d'Écopont - Commune de Fournès (30) Natura 2000 - Diagnostic ciblé et évaluation des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Grange

le,

16/10/2015

Signature

  
Frédéric DEFAEPE  
Directeur Opérationnel